

Grille tarifaire 2023

montant hors taxes

Offre socle

Cotisation annuelle forfaitaire par salarié	118,10 €
Droit d'entrée Adhésion par salarié	32,00 €
Frais d'absence à la visite médicale	85,00 €
Frais de réadhésion par salarié	118,10 €

Offre complémentaire

Forfait module Document Unique (DUERP)	50,00 €
--	---------

Le saviez-vous ?

Les chefs d'entreprise des entreprises adhérentes peuvent bénéficier de l'offre de services proposée à leurs salariés. Les collectivités décentralisées et les établissements publics ayant la personnalité juridique relevant de la médecine de prévention peuvent **conventionner** avec l'association pour remplir leurs obligations en la matière.

Les travailleurs indépendants du livre VI du code de la sécurité sociale **s'affilient** à notre association peuvent également bénéficier de nos services.*

Les particuliers employeurs qui adhèrent à notre association peuvent également bénéficier de nos interventions si l'association **a été désignée** à cet effet.**

* art. L. 4621-3 du Code du travail

** dans le cadre de l'art. L4625-3 du Code du travail

